

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Aménagements
urbain Ville-CUB –
Autorisation de
programme et crédits
de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation urbaine du bas Floirac, des opérations de voirie sont menées conjointement avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en date du 23 mars 2009 pour 1 536 251,19€ et dont le montant a été porté par délibération du 14 décembre 2015 à 1 111 229,27€.

Une des opérations (E10 – Elargissement de la rue de la Gravette) a pris du retard, car un des propriétaires des terrains aménagés n'a pas accepté la transaction d'achat par Bordeaux Métropole. Une procédure d'expropriation a été mise en œuvre. Bordeaux

Métropole est propriétaire de l'ensemble des terrains depuis mi-2017. Les travaux de démolitions se sont achevés en août 2017. Les travaux démarrent en octobre 2017 et devraient être terminés en mars 2018.

Le projet initial, dont les études datent de 2008, a été modifié et prévoit en plus des travaux initiaux, l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, de manière à rendre les trottoirs accessibles et à parfaire la qualité de ces espaces.

Ces travaux sont répartis entre la Ville et Bordeaux Métropole selon les compétences respectives. L'autorisation de programme doit être augmentée de 95 000 euros TTC pour atteindre 1.206.229,27 euros TTC.

Pour l'opération, il est proposé de répartir les crédits de paiement comme suit :

Aménagements Urbains Ville- CUB - Opération n° 9003

Autorisation de programme	1 206 229,27
Réalisé en 2009	16 595,47
Réalisé en 2010	54 060,91
Réalisé en 2011	50 753,71
Réalisé en 2012	190 239,54
Réalisé en 2013	300 374,68
Réalisé en 2014	279 204,96
Réalisé en 2015	75 492,07
Réalisé en 2016	0,00
Crédit de paiement 2017	20 000,00
Crédits de paiement 2018	219 507,93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines, administration générale et finances, marchés publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 26 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,...)

DIT que les crédits de paiement 2018 seront inscrits au budget primitif 2018.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	